

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 5^e jour du mois de décembre 2022, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents, mesdames les conseillères, Céline Dufour, Ève Darmana et Darling Tremblay, et messieurs les conseillers Mathieu Séguin et Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire suppléant, Mark D. Goldman.

Monsieur Robert Charette, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

Sont absents au cours de la présente séance, Mme la conseillère Mathilde Péloquin-Guay et M. le maire Johnny Salera.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022;
- 1.4 Acceptation des comptes;
- 1.5 Demande d'aide financière du Club de scrabble « Mine de Rien »;
- 1.6 Demande d'aide financière du Comité des citoyens et citoyennes du lac Castor;
- 1.7 Demande d'aide financière du Comptoir d'entraide de Labelle;
- 1.8 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023;
- 1.9 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;
- 1.10 Demande d'aide financière des Nostalgiques de La Minerve;
- 1.11 Demandes d'aide financière aux Fonds de défense de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités;
- 1.12 Demande d'appui pour maintien du comptoir SÉPAQ au bureau d'accueil touristique;
- 1.13 Demande d'aide financière du Centre d'action bénévole Laurentides;
- 1.14 Entente de collaboration avec le Centre d'action bénévole Laurentides pour service d'accompagnement et transport;
- 1.15 Demande d'aide financière de l'Ombre-Elle;
- 1.16 Mandat au Carrefour du Capital Humain;
- 1.17 Renouvellement de l'assurance collective;
- 1.18 Informations se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Confirmation de l'embauche de madame Lynn Manconi à titre de premier répondant;
- 2.2 Confirmation de l'embauche de madame Sarah Tremblay à titre de premier répondant;
- 2.3 Confirmation de l'embauche de madame Amélie Brisson à titre de premier répondant;
- 2.4 Informations se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

- 3.1 Entériner l'embauche d'un chauffeur temporaire;
- 3.2 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;
- 3.3 Entériner l'achat de pneus pour véhicules municipaux;

- 3.4 Adoption de la politique pour opérations de déneigement et sablage;
- 3.5 Autorisation de dépenses au Service des travaux publics;
- 3.6 Informations se rapportant aux transports.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Contrat de collecte personnalisée 2023 avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge;
- 4.2 Informations se rapportant à l'hygiène du milieu.

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Demande d'approbation d'un P.I.I.A. – 154, chemin des Fondateurs, lot : 5071696, matricule : 9425-12-4428 ;
- 5.2 Renouvellement du mandat de monsieur François Boyer comme membre du comité consultatif en urbanisme ;
- 5.3 Mandat à la firme « Fyto Inc. » pour demandes de certificats d'autorisation ;
- 5.4 Informations se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Mandat à monsieur Alexandre Barnes pour aménagement au sentier Tour du Village;
- 6.2 Mandat à « Les Entrepôts La Minerve Inc. » pour aménagement au sentier Tour du Village;
- 6.3 Informations se rapportant aux loisirs et culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)
2022.12.387

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h 00.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2022.12.388

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2022.12.389

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.4)
2022.12.390

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de DEUX CENT TRENTE MILLE CENT ONZE DOLLARS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (230 111,52 \$).

ADOPTÉE

(1.5)
2022.12.391

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE SCRABBLE « MINE DE RIEN »

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du club de scrabble « Mine de Rien » de La Minerve, datée du 21 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la vitalité du club de scrabble sur notre territoire et l'implication des membres dans la communauté;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le versement, en janvier 2023, d'un montant de CINQ CENTS DOLLARS (500 \$) au club de scrabble « Mine de Rien » de La Minerve, afin de les soutenir dans le maintien de cette belle activité.

ADOPTÉE

(1.6)
2022.12.392

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DES CITOYENS ET CITOYENNES DU LAC CASTOR

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Comité des citoyens et citoyennes du lac Castor, pour notamment couvrir les coûts liés à l'entretien du centre communautaire La Chapelle, tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT l'importante contribution bénévole des membres de ce comité afin de pouvoir poursuivre la mission de mise en œuvre d'activités appropriées d'entretien et de valorisation du centre communautaire La Chapelle ainsi que les différentes levées de fonds organisées déjà par ceux-ci;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une aide financière totale de QUATRE MILLE DOLLARS (4 000 \$) au Comité des citoyens et citoyennes du lac Castor, pour l'année 2023, réparti en un montant de 1 000 \$ en guise de compensation pour la tonte du gazon sur le terrain municipal situé en face du centre communautaire, et un montant de 3 000 \$ en don afin de les aider à poursuivre leur mission d'entretien et de valorisation du centre communautaire La Chapelle.

ADOPTÉE

(1.7)
2022.12.393

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Comptoir d'Entraide de Labelle, afin de leur permettre d'offrir des denrées aux gens dans le besoin, dont notamment certains ménages de La Minerve;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder au Comptoir d'Entraide de Labelle, une aide financière au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (4 000 \$) pour l'année 2022-2023, afin de les appuyer dans leurs démarches.

ADOPTÉE

(1.8)
2022.12.394

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter que les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023 soient : le 16 janvier, le 6 février, le 6 mars, le 3 avril, le 1^{er} mai, le 5 juin, le 3 juillet, le 7 août, le 5 septembre, le 2 octobre, le 6 novembre et le 4 décembre, à 19 h pour chacune d'elles, au 91, chemin des Fondateurs.

ADOPTÉE

(1.9)
2022.12.395

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que pour la période des Fêtes, l'hôtel de ville soit fermé à compter du jeudi 22 décembre 2022, et ce, jusqu'au mardi 3 janvier 2023 inclusivement.

ADOPTÉE

(1.10)
2022.12.396

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES NOSTALGIQUES DE LA MINERVE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de « Les Nostalgiques de La Minerve », en date du 21 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que le 18 juin 2023, se tiendra la 22^e édition de l'exposition de voitures antiques sur notre territoire;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le versement, en janvier 2023, d'une aide financière au montant de CINQ CENTS DOLLARS (500 \$) aux Nostalgiques de La Minerve, afin de les soutenir dans le maintien de cette belle activité.

ADOPTÉE

(1.11)
2022.12.397

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUX FONDS DE DÉFENSE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT la prise en charge par la Municipalité, du dossier légal portant les numéros : 500-09-030261-226 et 700-22-042574-200, en vertu du règlement numéro 657 prévoyant le paiement d'une indemnité pour le préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions, et des résolutions numéros : 2020.02.048 à 2020.02.055 inclusivement;

CONSIDÉRANT la décision favorable du Juge Jimmy Vallée de la Cour du Québec, aux termes des audiences tenues en mai 2022;

CONSIDÉRANT la déclaration d'appel déposée par le Syndicat canadien de la fonction publique et la Section locale 3365 du Syndicat canadien de la fonction publique;

CONSIDÉRANT l'importance de la décision de première instance, tant pour la Municipalité de La Minerve que pour l'ensemble des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt de l'ensemble des municipalités du Québec que l'appel soit contesté et considérant que cette démarche entraînera des frais additionnels à la Municipalité de La Minerve;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander que le dossier légal portant les numéros 500-09-030261-226 et 700-22-042574-200, puisse bénéficier de l'aide financière des Fonds municipaux d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec et du Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération Québécoise des municipalités, et d'autoriser la direction générale à déposer toutes demandes à cet effet.

ADOPTÉE

(1.12)
2022.12.398

DEMANDE D'APPUI POUR MAINTIEN DU COMPTOIR SÉPAQ AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT l'annonce de la fermeture du comptoir SÉPAQ de La Minerve qui s'opérait conjointement avec le bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT le fait que le poste de La Minerve est devenu le seul poste d'entrée à Papineau-Labelle pour les Laurentides;

CONSIDÉRANT que tous les clients SÉPAQ n'utilisent pas aisément l'Internet et les services en ligne;

CONSIDÉRANT l'impact de cette fermeture sur les citoyens de La Minerve et des environs qui ne pourront plus se procurer sur place les droits d'accès, dont notamment ceux pour des lacs situés sur leur territoire, soit le lac des Mauves et le lac Marie-Le Franc;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens préfèrent encore venir chercher leurs droits en personne dans les bureaux SÉPAQ plutôt que d'utiliser les services en ligne, puisqu'ils bénéficient de plusieurs conseils et informations pertinentes et importantes;

CONSIDÉRANT l'importance de créer et maintenir les emplois à La Minerve;

CONSIDÉRANT l'impact économique du fait que les gens n'auront plus à arrêter à La Minerve;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, de reconsidérer leur décision quant à la fermeture du comptoir SÉPAQ à La Minerve.

De demander l'appui des autres municipalités de la MRC des Laurentides, de la MRC des Laurentides, ainsi que de la députée de Laurentides-Labelle, madame Chantale Jeannotte, dans ce dossier.

D'acheminer les résolutions d'appui à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

(1.13)
2022.12.399

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Centre d'action bénévole Laurentides, afin de les aider à maintenir et accroître leur positionnement pour le soutien à domicile des aînés de notre territoire;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder au Centre d'action bénévole Laurentides, une aide financière au montant de CENT CINQUANTE DOLLARS (150 \$) à être versée en janvier 2023, afin de les soutenir dans leur positionnement pour le soutien à domicile des aînés de notre territoire.

ADOPTÉE

(1.14)
2022.12.400

ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES POUR SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET TRANSPORT

CONSIDÉRANT la possibilité de conclure une entente personnalisée avec le Centre d'action bénévole Laurentides pour offrir un service d'accompagnement et transport pour les rendez-vous médicaux ou autres pour les aînés de notre municipalité;

CONSIDÉRANT le souci de favoriser le maintien à domicile des aînés de notre territoire;

CONSIDÉRANT que cette entente permettrait aux aînés de La Minerve d'utiliser gratuitement le service d'accompagnement et de transport pour rendez-vous médicaux ou autres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité accepte de supporter les coûts liés à ce service, qui sont en fait le remboursement des frais de kilométrage;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Céline Dufour
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'une entente personnalisée avec le Centre d'action bénévole Laurentides, afin de pouvoir offrir gratuitement aux aînés de La Minerve, le service d'accompagnement et transport pour les rendez-vous médicaux et ainsi favoriser leur maintien à domicile.

D'autoriser la direction générale à signer l'entente de collaboration avec le Centre d'action bénévole Laurentides.

ADOPTÉE

(1.15)
2022.12.401

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OMBRE-ELLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve est alliée contre la violence conjugale et souhaite poser des gestes concrets dans le but de l'enrayer;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'Ombre-Elle pour la poursuite de leur mission auprès des femmes avec ou sans enfant, qui vivent des enjeux de sécurité suite à une séparation;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer cet organisme dans la poursuite de ses objectifs;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Céline Dufour
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de MILLE DEUX CENTS DOLLARS (1 200 \$) à l'Ombre-Elle, à être versée en janvier 2023, afin de les appuyer dans leur mission auprès des femmes avec ou sans enfant, qui sont victimes de violence conjugale.

ADOPTÉE

(1.16)
2022.12.402

MANDAT AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de « Directeur(trice) général(e) adjoint(e) et secrétaire-trésorier(ère) adjoint(e) »;

CONSIDÉRANT l'importance d'être accompagné dans ce processus d'embauche;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue du Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Céline Dufour
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter l'offre de service du Carrefour du capital humain et de les mandater pour nous accompagner dans le processus d'embauche du poste : « Directeur(trice) général(e) adjoint(e) et secrétaire-trésorier(ère) adjoint(e) ».

ADOPTÉE

(1.17)
2022.12.403

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT que les conditions financières proposées par l'assureur SSQ Assurances, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, sont justifiées;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal et les employés de la Municipalité ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective et qu'ils jugent opportun d'accepter l'offre présentée;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Céline Dufour
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter les conditions de renouvellement présentées par SSQ Assurances concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de La Minerve, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

(1.18)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1)
2022.12.404

CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME LYNN MANCONI À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Lynn Manconi au poste de premier répondant, aux termes de la résolution numéro 2021.11.346;

CONSIDÉRANT que madame Manconi a complété avec succès sa période de probation;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De confirmer l'embauche de madame Lynn Manconi au poste de premier répondant.

ADOPTÉE

(2.2)
2022.12.405

CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME SARAH TREMBLAY À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

La conseillère Darling Tremblay se retire de cette discussion puisqu'elle est concernée dans ce dossier.

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Sarah Tremblay au poste de premier répondant, aux termes de la résolution numéro 2021.11.347;

CONSIDÉRANT que madame Tremblay a complété avec succès sa période de probation;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De confirmer l'embauche de madame Sarah Tremblay au poste de premier répondant.

ADOPTÉE

(2.3)
2022.12.406

CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME AMÉLIE BRISSON À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Amélie Brisson au poste de premier répondant, aux termes de la résolution numéro 2022.08.263;

CONSIDÉRANT que madame Brisson a complété avec succès sa période de probation;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour

ET RÉSOLU à l'unanimité :

De confirmer l'embauche de madame Amélie Brisson au poste de premier répondant.

ADOPTÉE

(2.4) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. TRANSPORTS

(3.1)
2022.12.407 **EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par monsieur Robbie Falardeau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de monsieur Robbie Falardeau, au poste de chauffeur temporaire, à 100% de l'échelle salariale, selon les besoins de la Municipalité et les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(3.2)
2022.12.408 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Minerve a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver les dépenses d'un montant de CENT TROIS MILLE SIX CENT UN DOLLARS ET VINGT CENTS (103 601,20 \$), relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

(3.3)
2022.12.409

ENTÉRINER L'ACHAT DE PNEUS POUR VÉHICULES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les besoins en pneus pour plusieurs camions municipaux;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'entériner l'achat de pneus auprès de Point S Villemare, pour cinq camions municipaux, pour un montant de QUATORZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (14 656,17 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(3.4)
2022.12.410

ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ET SABLAGE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la Politique pour les opérations de déneigement et de sablage sur le territoire de La Minerve;

CONSIDÉRANT que cette politique a été validé auprès du comité de voirie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place des mesures sécuritaires pour les usagers de la route et aussi des mesures de protection pour l'environnement;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter la Politique pour opérations de déneigement et sablage telle que présentée.

ADOPTÉE

(3.5)
2022.12.411

AUTORISATION DE DÉPENSES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins pressants au Service des travaux publics, pour deux équipements permettant d'améliorer la sécurité des employés et l'efficacité du Service;

CONSIDÉRANT les disponibilités financières au surplus accumulé;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'une machine à pression dont les coûts sont estimés à SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (6 400 \$), plus les taxes applicables, et d'un treuil à installer sur notre déchiqueteuse, dont les coûts sont estimés à DOUZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (12 400 \$), plus les taxes applicables, donc une dépense totale n'excédant pas VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) pour ces deux équipements.

D'autoriser une affectation du surplus accumulé pour financer ces achats.

ADOPTÉE

(3.6)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1)
2022.12.412

CONTRAT DE COLLECTE PERSONNALISÉE 2023 AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve recueille à son écocentre, les pellicules plastiques et styromousse;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge offre le service de collecte de ces matières;

CONSIDÉRANT le souci environnemental de la Municipalité et les avantages d'utiliser le service offert par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à signer un contrat de collecte personnalisée pour 2023, avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, et ce, pour un montant n'excédant pas CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(4.2)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1)
2022.12.413

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA, ADRESSE : 154, CHEMIN DES FONDATEURS, LOT : 5071696, MATRICULE : 9425-12-4428

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA-01, secteur A, pour la reconstruction du bâtiment principal et la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire suppléant offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la demande d'un P.I.I.A-01, secteur A, pour la reconstruction du bâtiment principal et la construction d'un garage, aux conditions suivantes :

- Respecter les articles 12.1.4 « Aménagement de la cour avant » et 12.15 « Nombre d'arbres par emplacement »;
- L'espace de stationnement des véhicules commerciaux devra se faire en cour arrière;
- Les échafaudages devront être mis sur le mur arrière du garage commercial;
- Aucun autre entreposage extérieur ne sera permis.

ADOPTÉE

(5.2)
2022.12.414

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR FRANÇOIS BOYER COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur François Boyer comme membre du comité consultatif en urbanisme, aux termes de la résolution numéro 2021.12.381;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur François Boyer à poursuivre son implication comme membre de ce comité;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De renouveler le mandat de monsieur François Boyer comme membre du comité consultatif en urbanisme, et ce, pour un mandat d'un (1) an, renouvelable à la date anniversaire de sa nomination, soit le 6 décembre 2023.

ADOPTÉE

(5.3)
2022.12.415

MANDAT À LA FIRME FYTO INC. POUR DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des certificats d'autorisation pour des travaux en lien avec la lutte contre le myriophylle à épis aux lacs Chapleau, des Mauves et Lac à la Truite;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue en date du 24 novembre 2022;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter l'offre de service de la firme « Fyto Inc. » et de les mandater pour le dépôt de demandes de certificats d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre de la lutte au myriophylle à épis, et ce, pour un montant n'excédant pas DEUX MILLE DOLLARS (2 000 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser la direction générale à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution et d'acquitter les frais liés à l'obtention des certificats d'autorisation auprès du ministère.

ADOPTÉE

(5.4)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2022.12.416

MANDAT À MONSIEUR ALEXANDRE BARNES POUR AMÉNAGEMENT AU SENTIER TOUR DU VILLAGE

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée pour différents aménagements au sentier Tour du Village;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de monsieur Alexandre Barnes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater monsieur Alexandre Barnes pour effectuer les travaux suivants au sentier Tour du Village :

- a) La réalisation et la construction d'une piste d'hébertisme, pour un montant n'excédant pas SOIXANTE-TROIS MILLE DOLLARS (63 000 \$), plus les taxes applicables;
- b) La construction d'une plate-forme classe école, pour un montant n'excédant pas ONZE MILLE DOLLARS (11 000 \$), plus les taxes applicables;
- c) La construction d'une passerelle, pour un montant n'excédant pas SEIZE MILLE DOLLARS (16 000 \$), plus les taxes applicables;

D'autoriser la direction générale à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

(6.2)
2022.12.417

MANDAT À « LES ENTREPÔTS LA MINERVE INC. » POUR AMÉNAGEMENT AU SENTIER TOUR DU VILLAGE

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée pour différents aménagements au sentier Tour du Village;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de « Les Entrepôts La Minerve Inc. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater « Les Entrepôts La Minerve Inc. » pour effectuer les travaux suivants au sentier Tour du Village :

- a) La construction de deux toilettes sèches, pour un montant n'excédant pas HUIT MILLE DOLLARS (8 000 \$), plus les taxes applicables;
- b) La construction de huit bancs avec abri, pour un montant n'excédant pas VINGT-SIX MILLE DOLLARS (26 000 \$), plus les taxes applicables;

D'autoriser la direction générale à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

(6.3)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET CULTURE

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

(9.)
2022.12.418

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 38.

ADOPTÉE

Robert Charette
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Johnny Salera
Maire

Je soussigné, Robert Charette, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Robert Charette
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint